



Je travail sans contrat depuis 6 mois

Par **magali29**, le **25/03/2009** à **12:41**

Bonjour, je travail sans contrat depuis octobre 2008, lors de l'entretien d'embauche le patron m'avait parlé d'une période d'essai de 6 mois, mais je n'ai jamais rien signé. Les 6 mois se terminent. Quels sont les recours possibles si mon employeur ne me fait toujours pas signer de contrat ou s'il décide de ne pas me garder. Je précise qu'il m'a délivré tout les mois un bulletin de salaire.rnrnmerci

Par **frog**, le **25/03/2009** à **12:44**

Si tu as de quoi prouver que tu étais employée (bulletin de salaire, plannings,...), la juridiction prud'homale va considérer que faute de contrat écrit, tu es en CDI.

Par **magali29**, le **25/03/2009** à **12:56**

Merci d'avoir répondu si vite. Et si à la fin du mois il me dit qu'il ne me garde pas, je dois réagir comment?rnrnNe pas revenir ou rester à mon poste puisque par la loi à défaut de contrat écrit je suis en CDI. Car sans contrat je ne vois pas sur quelle base il pourrait me licencier et rien n'est stipulé non plus sur mes bulletins de salaires qui sont en plus assez farfelues avec des différences allant jusqu'à 500 € d'un mois sur l'autre pour le même planning

Par **frog**, le **25/03/2009** à **13:01**

[citation]Merci d'avoir répondu si vite. Et si a la fin du mois il me dit qu'il ne me garde pas, je dois reagir comment? rnNe pas revenir ou rester a mon poste puisque par la loi a defaut de contrat ecrit je suis en cdi.[/citation]rnTu peux saisir les prud'hommes dès maintenant pour qu'ils établissent par jugement l'existence d'un contrat de travail. Vu que ça prend un peu de temps, autant pas attendre d'être déjà mise à la porte.

Par **milou**, le **25/03/2009** à **15:26**

Bonjour,rnrnJe confirme, faute d'écrit, vous êtes en CDI. rnVous ne pouvez pas considérer que vous êtes en période d'essai car cette dernière ne se présume pas, elle doit être prévue au contrat (et comme vous n'en avez pas...). Donc si votre employeur ne souhaite pas vous garder, il doit procéder à votre licenciement.rnrnCordialement.